

au cours de leur réunion ministérielle de mai, l'importante décision d'abréger les délais fixés par le Traité de Rome pour la création d'une union douanière. En 1960 les tarifs intérieurs ont été réduits de 20 au lieu de 10 p. 100, et de 30 p. 100 au total; on a même proposé d'élever à 50 p. 100 (au lieu de 30) la diminution prévue pour la fin de 1961. Les Six ont décidé en outre de faire, avant la fin de l'année, les premiers pas dans la voie de l'adoption d'un tarif extérieur commun et ont même entrepris l'élaboration d'une politique agricole commune. Ils ont aussi engagé des négociations avec la Grèce et la Turquie en vue de leur association au Marché commun; dans le cas de la Grèce, les pourparlers étaient déjà sur le point de se conclure lorsque l'année a pris fin. Le Canada et quelques pays de l'AELE ont accrédité des représentants diplomatiques auprès de la CEE, qui, représentée elle-même à d'importantes réunions internationales, a acquis une personnalité internationale distincte.

En accélérant sa mise en œuvre, notamment en ce qui a trait à l'adoption d'un tarif extérieur, le Marché commun a conféré un caractère d'urgence aux problèmes de préférence commerciale qui se posaient entre les deux blocs commerciaux européens et, pour ce qui est des autres pays, européens ou non, celui de l'accès au marché de la Communauté.

Voilà l'origine de diverses initiatives prises par le Canada et les États-Unis à une conférence tenue à Paris en janvier 1960 à la suite d'une décision des Quatre Grands occidentaux remontant à décembre 1959. Il avait été alors convenu que tous les membres de l'Organisation européenne de coopération économique, ainsi que le Canada et les États-Unis, formeraient une commission spéciale (dite de Paris) chargée d'étudier les problèmes de la division économique de l'Europe. On a aussi décidé de réorganiser l'OECE et de créer un groupe qui étudierait les problèmes que l'aide au développement économique pose aux pays qui la dispensent.

Les travaux de la «Commission de Paris» ont fait état des difficultés que l'évolution de tarifs douaniers distincts occasionnerait entre les Six et les Sept, ainsi que des problèmes qui en résulteraient pour les pays nord-américains et les autres pays exportateurs. Au cours des séances, le Canada a dit combien il estimait important que la CEE adopte un tarif commun qui assurerait aux fournisseurs extérieurs l'accès au Marché commun. La CEE avait offert antérieurement de réduire de 20 p. 100 le tarif extérieur commun qu'elle se proposait d'adopter, pourvu que le dégrèvement soit généralement adopté par les Parties contractantes lors des négociations du GATT qui s'ouvriraient le 1^{er} septembre 1960. Diverses discussions se poursuivirent ensuite en vue de faciliter les négociations entre les Six et les Sept au sein du GATT. Par suite d'une initiative du Canada les membres de la CEE et les représentants des principaux pays exportateurs de denrées agricoles, notamment l'Argentine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, se sont réunis en mai 1960 pour discuter la politique agricole commune envisagée par le Marché commun. Ainsi le Canada et les autres exportateurs de produits agricoles ont de nouveau eu l'occasion de signaler aux membres de la CEE qu'en mettant au point une politique agricole commune ils ne devaient pas méconnaître les intérêts légitimes des pays qui fournissaient depuis longtemps les denrées agricoles à l'Europe occidentale.